

## Entretien avec Jukka Takala, directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail



Bilbao, le 28 avril 2008

### ►►► Que signifie «évaluation des risques»?

**Jukka Takala:** L'évaluation des risques joue un rôle clé dans la prévention des accidents et des maladies du travail.

L'évaluation des risques est le processus consistant à évaluer systématiquement les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs de dangers présents sur le lieu de travail.

L'évaluation des risques nécessite d'examiner tous les aspects du lieu de travail et des tâches en réfléchissant à ce qui pourrait nuire aux travailleurs, aux moyens d'éliminer les dangers – les risques d'accidents ou les risques sanitaires à plus long terme – et, lorsque c'est impossible, aux mesures de prévention et de protection qui doivent être mises en place.

L'évaluation des risques permet aux employeurs de comprendre les mesures qu'ils doivent prendre pour éliminer ou réduire les risques auxquels sont exposés leurs employés. C'est le début du processus de gestion de la sécurité et de la santé.

### ►►► Pourquoi l'évaluation des risques est-elle si importante?

**JT:** L'évaluation des risques est la pierre angulaire de l'approche européenne en matière de sécurité et de santé.

Les employeurs qui ne l'effectuent pas avec soin, ou qui l'omettent entièrement, ont peu de chances de déterminer les mesures préventives nécessaires ou de les mettre en place.

Or les accidents et les maladies sont coûteux.

Ils ont d'abord un coût humain pour les travailleurs et leurs familles: derrière les statistiques se cachent des êtres humains, qui ont chacun leur histoire. Puis, il y a les coûts que supportent les entreprises lorsqu'un problème survient, y compris celui d'une baisse de la productivité. Enfin, il y a les coûts découlant de la charge que font peser les accidents et les maladies sur les systèmes de santé subis par les pouvoirs publics.

Mais la réalisation correcte d'une évaluation des risques a des avantages financiers.

Elle permet aux entreprises de réduire les coûts résultant d'accidents et de maladies, les taux d'absentéisme et les indemnités d'assurance ainsi que les taux de rotation du personnel.

### Pourquoi avez-vous choisi l'évaluation des risques comme thème de votre campagne?

**JT:** Les données et les statistiques sur les accidents et les maladies du travail montrent qu'il est urgent d'améliorer la situation.

Toutes les trois minutes et demie, dans l'Union européenne, une personne meurt des suites d'un accident ou d'une maladie du travail. Cela représente environ 167 000 décès par an liés à des accidents ou des maladies du travail.

Toutes les quatre secondes et demie, un travailleur de l'Union européenne est victime d'un accident qui le force à rester chez lui pendant au moins trois jours ouvrables, soit un total de 7 millions par an.

Des améliorations sont nécessaires dans trois domaines en particulier:

- Les statistiques disponibles au niveau des États membres indiquent que de très nombreuses entreprises n'évaluent pas leurs risques. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux PME, qui constituent la majorité des entreprises.
- Il est important d'améliorer la qualité des évaluations. Il faut prendre en compte tous les risques, et pas seulement les plus évidents. Il convient également de surveiller les mesures de prévention et de réviser régulièrement l'évaluation des risques.
- Enfin, il est nécessaire d'échanger les ressources (par exemple les outils d'évaluation des risques) et les expériences relatives aux bonnes pratiques.

La campagne vise à fournir aux employeurs et aux employés, les conseils, les informations et les ressources dont ils ont besoin pour réaliser des évaluations des risques adéquates et garantir la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail.

### L'évaluation des risques n'impose-t-elle pas seulement des coûts supplémentaires aux entreprises?

**JT:** L'évaluation des risques n'est pas seulement une obligation ou une charge. Elle protège non seulement les travailleurs, mais présente également des avantages économiques.

Les accidents et les maladies du travail coûtent cher aux entreprises et aux pouvoirs publics. Tout problème qui survient au travail nuit à la productivité de l'entreprise et fait peser un poids sur les systèmes de santé.

La création de conditions de travail sûres permet aux entreprises de réduire les coûts résultant des accidents et des maladies du travail. Menée correctement, l'évaluation des risques contribue à réduire les congés de maladie et les frais d'assurance, grâce à la réduction du nombre de demandes d'indemnité. Plus motivés, les travailleurs

sont plus productifs et efficaces, et les taux de rotation du personnel diminuent. Tous ces facteurs contribuent à rendre les entreprises plus compétitives. Le respect de la santé et de la sécurité est bon pour les affaires, et la réalisation d'évaluations des risques adéquates représente un investissement qui en vaut la peine.

### ▣▣▣▣ ➤ **Qui est responsable de l'évaluation des risques?**

**JT:** La loi rend les employeurs responsables de l'évaluation des risques. Cependant, celle-ci concerne au bout du compte toutes les personnes présentes sur le lieu de travail, pas seulement les employeurs et les experts. Tout le monde a une précieuse contribution à apporter et tout le monde a un intérêt à prévenir les accidents et les maladies.

Les meilleures évaluations des risques reposent sur un partenariat entre les employeurs et les employés, dans le cadre duquel les travailleurs participent étroitement au processus et sont consultés constamment.

### ▣▣▣▣ ➤ **Pourquoi les employeurs doivent-ils se soucier de l'évaluation des risques?**

**JT:** Les employeurs de l'Union européenne ont non seulement la responsabilité morale mais également l'obligation juridique de protéger leurs employés. La directive-cadre 89/391, qui a été intégrée à la législation nationale de tous les États membres, impose aux employeurs de gérer la sécurité et la santé au travail sur le lieu de travail. Dans certains États membres, les exigences que doivent respecter les employeurs concernant la protection des travailleurs sont encore plus strictes.

Les employeurs sont tenus par la loi de soigneusement réaliser des évaluations des risques. Ces évaluations s'inscrivent dans le cadre d'un processus constant de gestion des risques.

### ▣▣▣▣ ➤ **N'est-il pas excessif d'attendre des entreprises, en particulier des PME, de mener ce processus compliqué?**

**JT:** L'évaluation des risques constitue parfois un défi à relever, surtout aux yeux des petites entreprises. Mais elle n'est pas nécessairement difficile à réaliser. Il ne s'agit pas toujours d'un processus compliqué et bureaucratique ou réservé exclusivement aux experts. Il suffit souvent d'adopter une approche étape par étape. Un grand nombre de ressources et d'exemples de bonnes pratiques sont en outre disponibles pour faciliter la tâche.

Les principes directeurs dont il faut tenir compte au cours du processus de l'évaluation des risques se divisent en cinq étapes:

Étape 1	Identifier les dangers et les personnes menacées
Étape 2	Évaluer les risques et les classer par ordre de priorité
Étape 3	Déterminer les mesures préventives
Étape 4	Adopter des mesures
Étape 5	Exécuter un contrôle et un examen

L'EU-OSHA recommande cette approche en plusieurs étapes, mais d'autres méthodes sont tout aussi efficaces, en particulier lorsqu'il s'agit de risques et de situations plus complexes.

Enfin, je souhaiterais souligner que l'évaluation des risques peut être réalisée par les employeurs eux-mêmes, par des employés désignés par l'employeur ou par des évaluateurs ou services externes. De nombreuses entreprises décident de réaliser l'évaluation des risques elles-mêmes. Notre campagne les aide dans cette tâche. Lorsque l'évaluation est réalisée par des experts, il est important de leur fournir des informations complètes concernant le lieu de travail à évaluer et qu'ils fassent participer les travailleurs. Toutefois, l'employeur reste au bout du compte seul responsable de l'évaluation.

### **Comment les entreprises doivent-elle faire pour déterminer les suites qu'elles doivent donner à l'évaluation des risques?**

**JT:** Quand ils déterminent quelle stratégie adopter pour éliminer ou limiter les risques identifiés grâce à l'évaluation, les employeurs doivent garder à l'esprit les principes généraux de la prévention: ils doivent éviter les risques, lutter contre les risques à la source, remplacer les substances dangereuses par d'autres qui sont moins ou non dangereuses, adapter le travail à l'individu, etc.

Les employeurs trouveront des conseils sur la réduction des risques dans les fiches techniques des produits, la législation nationale, les normes nationales et les informations publiées par les autorités nationales.

### **Qu'offre la campagne aux entreprises susceptibles d'être intéressées?**

**JT:** Des supports d'information très divers sont disponibles dans 22 des langues de l'Union européenne sur le site internet de la campagne. Parmi ceux-ci figurent des affiches et prospectus de sensibilisation, des fiches d'information, des exemples de bonne pratiques, des quiz, des animations mettant en scène le célèbre personnage de dessin animé Napo, un magazine contenant des informations techniques et des conseils sur l'organisation et la gestion d'activités.

Le site donne également accès à des outils d'évaluation des risques, par exemple des listes de points à vérifier par secteur et danger, destinés à faciliter les aspects pratiques de la réalisation de l'évaluation des risques.

### **Comment les entreprises peuvent-elles participer à la campagne?**

**JT:** Avec la campagne sur l'évaluation des risques (2008-2009), nous passons pour la première fois d'un cycle de campagne annuel à un cycle bisannuel. Entre autres, cela nous laissera plus de temps pour trouver des partenaires désireux de participer activement à la campagne. Au cours des deux années, de nombreuses manifestations sont organisées avec les pays assurant la présidence de l'Union et avec les points focaux, en général les autorités nationales responsables de la sécurité et de la santé au travail dans chaque État membre. Un effort particulier est déployé durant la semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail, qui se

déroule chaque année la 43<sup>e</sup> semaine calendaire (pour cette campagne-ci: du 20 au 26 octobre 2008 et du 19 au 25 octobre 2009).

Les particuliers et les entreprises de toutes tailles peuvent participer à ces manifestations, ou en organiser eux-mêmes. Ils peuvent participer à des démonstrations de sécurité, des activités de formation, des séminaires et des ateliers, des concours d'affiches, des partenariats entre des entreprises et des centres d'éducation, des programmes de «bon voisinage» entre grandes et petites entreprises, des journées de repérage des dangers et d'inspection.

Dans le cadre de cette campagne, des «Prix des bonnes pratiques» récompenseront également les entreprises et entreprises qui ont remarquablement contribué à la promotion de l'évaluation des risques sur le lieu de travail.

Enfin, il est important de souligner que l'Agence a mis en place plusieurs moyens et mesures destinés à faire connaître les participants à la campagne. Deux niveaux de participation et de reconnaissance ont été établis:

- Tous les participants à l'une des activités de la campagne peuvent télécharger un certificat de participation sur notre site internet. Il leur suffit de nous indiquer ce qu'ils ont fait ou à quel endroit ils ont mené leur activité.
- L'offre de partenariat va plus loin et offre la possibilité de bénéficier d'un large éventail de mesures de promotion au sein des milieux de la sécurité et de la santé au travail, dans l'espace européen et dans les médias grâce la grande notoriété de la campagne en faveur de lieux de travail sains. Cette possibilité est toutefois réservée aux entreprises qui désirent devenir partenaire officiel de la campagne et qui sont prêts à y contribuer de manière considérable et à redoubler d'efforts par le biais des membres de leurs réseaux. À ce sujet également, notre site internet fournit des informations sur la marche à suivre pour devenir un partenaire officiel de la campagne.

<http://hw.osha.europa.eu>